

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-59

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU CHAMPCELLA - FREISSINIÈRES

- ***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ***Vu*** la délibération du comité syndical du SIVU Champcella - Freissinières en date du 05 juin 2025 portant modification des statuts,

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la réforme statutaire adoptée par le comité syndical le 05 juin 2025 portant sur la modification de l'article 2 comme suit :

Article 2 :

Le syndicat pour objet d'organiser et de gérer le regroupement pédagogique des écoles communales des deux communes :

- *Engagement et gestion du personnel autre que les enseignants ;*

- *Gestion des fournitures et du matériel pédagogique ;*
- *Organisation et gestion du restaurant scolaire ;*
- *Organisation des inscriptions de rentrée scolaire ;*
- *Organisation du droit d'accueil des enfants les jours de grève des enseignants ;*
- *Financement des sorties parascolaires, voyages scolaire et forfait ski saison ;*
- *Organisation de l'accueil périscolaire ;*
- *Organisation du transport scolaire des enfants au restaurant scolaire le midi.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve les modifications statutaires du SIVU Champcella - Freissinières présentées.

Prend acte des changements intervenus dans lesdits statuts.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

